

# ELECTIONS FEDERALES DU 10 JUIN 2007

## Les employeurs wallons parlent d'une seule voix

L'UWE et l'UCM délivrent un message unique aux candidats, aux partis et au futur gouvernement.

La priorité n'est pas institutionnelle.

Elle est socio-économique.

Il faut libérer l'esprit d'entreprendre, dynamiser le marché de l'emploi et se préoccuper sérieusement de la bonne gouvernance dans le vaste secteur public.

La Belgique est et sera de plus en plus confrontée aux enjeux de la mondialisation, du vieillissement de la population, de l'approvisionnement énergétique et des évolutions technologiques. Répondre au mieux à ces défis, c'est l'enjeu des élections législatives du 10 juin.

A cette occasion, l'UCM et l'UWE, qui représentent les employeurs wallons, ont souhaité adresser un message commun. Celui-ci synthétise les principales préoccupations des entrepreneurs.\*

Il y a d'abord une crainte, c'est une perte de temps et d'énergie autour de l'institutionnel. Non, la prio-

rité n'est pas de dépouiller encore plus l'Etat fédéral. L'entreprise, l'emploi, la gouvernance : voilà les dossiers auquel le prochain gouvernement doit s'attaquer au plus vite.

\* les entreprises ont pris position via leurs organisations nationales voir [www.ucm.be](http://www.ucm.be) et [www.feb.be](http://www.feb.be)

### UNE NON-PRIORITE

### L'INSTITUTIONNEL

Pour l'UCM et l'UWE, il est possible et indispensable de mieux faire fonctionner l'Etat fédéral sans nouveaux transferts de compétences. Une meilleure articulation des compétences actuelles permet d'atteindre tous les objectifs souhaités. En tout cas, avant toute éventuelle régionalisation supplémentaire, il faut vérifier que la réforme envisagée apporte une valeur ajoutée aux entreprises de ce pays et donc aux citoyens de Flandre, de Bruxelles et de Wallonie.

À l'instar du nord du pays, nombreux sont les responsables politiques qui demandent un transfert plus important de compétences du fédéral vers le régional comme si la régionalisation allait arranger tous leurs problèmes. Pour l'UCM et l'UWE, il est possible - et indispensable - de mieux faire fonctionner l'Etat fédéral sans nouveaux transferts de compétences, en renforçant certaines coopérations avec les entités fédérées, notamment pour une gestion dynamique du chômage.

Faut-il, par exemple, régionaliser la réglementation relative aux conventions collectives de travail ? La législation actuelle prévoit déjà la possibilité de conclure des conventions tant au niveau fédéral, régional, local que

par secteur ou sous-secteur. Une régionalisation n'apporterait donc aucune possibilité supplémentaire.

Faut-il, par exemple, régionaliser l'impôt des sociétés ? Le souci d'accorder des réductions régionales en fonction d'investissements localisables n'est pas la seule voie pour réduire la fiscalité sur les investissements. La Flandre peut très bien opter pour une suppression des taxes régionales et locales sur les investissements, comme l'a d'ailleurs fait la Wallonie au travers du Plan Marshall pour les investissements postérieurs au 1er janvier 2006.

Quant à la réduction du taux de l'impôt des sociétés avec maintien du régime des intérêts notionnels, toutes les entreprises la demandent, quelles

soient de Flandre, Bruxelles ou Wallonie. Pas besoin de régionaliser pour aligner sur la moyenne européenne la charge fiscale frappant les sociétés.

Faut-il, par exemple, scinder tout ou partie de la sécurité sociale ? En Europe, la tendance est au contraire à l'harmonisation des mécanismes de protection sociale. Le maintien au niveau fédéral évite une énorme perte de temps et d'énergie et préserve une assise plus large à la solidarité. Il faut adapter la sécurité sociale au vieillissement de la population. C'est là qu'est le défi. Il est au fond le même en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles et le relever ensemble sera plus efficace.

Faut-il, en définitive, dissoudre peu à peu le pays ? Il faut au contraire mieux utiliser la bonne image de

marque de la Belgique et la renommée de Bruxelles pour renforcer l'attractivité et la pénétration des produits et services flamands, wallons ou bruxellois dans le monde.

L'UWE et l'UCM considèrent d'ailleurs comme indispensable le resserrement des liens socio-économiques entre la Wallonie et Bruxelles, pôle d'attractivité, capitale de l'Europe et centre de gravité socio-économique de la Belgique.

Enfin, un émiettement de la Belgique ne participerait en aucune façon à un renforcement du projet européen traduit dans les objectifs de Lisbonne.

### PRIORITE 1

### L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

Pour l'UWE et l'UCM, le monde politique doit cesser de souffler le chaud et le froid ; le chaud en demandant aux entreprises de créer de l'activité et de l'emploi ; le froid, en les enfermant dans un carcan toujours plus contraignant. Les conditions de la réussite sont connues et les mesures épinglées par l'UWE et l'UCM ont fait leurs preuves dans les pays européens qui réussissent le mieux.

Les entreprises sont comme les êtres humains : elles naissent, grandissent et puis disparaissent. Différentes études internationales montrent que la natalité d'entreprises est en Belgique une des plus faibles au niveau mondial. Moins il y aura d'entreprises, moins il y aura d'employeurs et d'emplois et dès lors de création de valeur ajoutée. Or c'est la création de cette valeur ajoutée qui finance nos besoins économiques et sociaux.

Le pouvoir politique n'a pas la possibilité de forcer les gens à entreprendre, mais il a le pouvoir et le devoir de créer un cadre favorable pour

libérer les initiatives et leur donner un maximum de chances de réussite.

Pour cela, il faut notamment :

- améliorer la protection sociale de l'indépendant ;
- restaurer une image positive du dirigeant d'entreprise ;
- instaurer une fiscalité qui stimule l'entrepreneuriat et ne décourage pas la réussite ;
- éviter d'enfermer les entreprises dans un carcan de contraintes et d'obligations toujours plus nombreuses, notamment en les rendant responsables de la collecte de la plupart des impôts ;

- permettre aux entreprises de réinvestir un maximum de la marge qu'elles dégagent, ce qui nécessite, outre le maintien des intérêts notionnels, un alignement du taux de l'impôt des sociétés sur la moyenne européenne (de 33,99 % à moins de 25 %) ;
- restaurer la déductibilité de tous les impôts régionaux ;
- rendre fiscalement attractif l'accès des PME au capital à risque ;
- exclure l'instauration d'une taxation sur les plus-values ainsi que toute forme d'impôt sur le capital,

pour éviter la fuite des détenteurs de capitaux ;

- améliorer et dynamiser le fonctionnement de l'Agence fédérale du commerce extérieur ;
- atteindre le plus rapidement possible l'objectif de Lisbonne en recherche et développement, à savoir 3 % du PIB dédiés à l'innovation.

Enfin, il faut éviter d'accroître sans cesse, de manière inutile eu égard à l'arsenal juridique existant, la responsabilité civile et pénale des entrepreneurs, trop souvent considérés comme des délinquants en puissance.

## PRIORITE 2 UN MARCHÉ DE L'EMPLOI DYNAMIQUE

Pour l'UCM et l'UWE, une politique efficace de l'emploi passe par les réductions des charges qui pèsent sur le travail et une flexibilité accrue du marché de l'emploi qui doit mieux répondre aux besoins des entreprises.

Les comparaisons internationales placent encore et toujours la Belgique parmi les pays à la plus forte pression fiscale et parafiscale. Le handicap de "coût salarial" par rapport aux trois principaux pays voisins est de 8 %.

Pour préserver et améliorer la compétitivité des entreprises, il faut :

- réduire radicalement les charges fiscales et parafiscales sur le travail notamment par la suppression progressive de la cotisation

de modération salariale ( $\pm 7,5\%$ ) et par la poursuite du plafonnement des cotisations patronales pour en doubler l'impact (de 6 à 12 %) ;

- augmenter la flexibilité du temps de travail pour répondre de manière optimale aux attentes du marché (annualisation, heures supplémentaires, travail en équipe...) et revoir les réglementations qui dissuadent d'embaucher ;

- élargir les possibilités en matière de travail intérimaire, qui occupe déjà actuellement 80.000 équivalents temps plein ;
- répondre de manière plus efficace aux déséquilibres actuels du marché de l'emploi en favorisant la recherche active d'emploi par les chômeurs et en développant des formations qui répondent aux pénuries de main-d'œuvre de plus en plus fréquentes ;
- lutter contre les "pièges à l'emploi" en réduisant les charges sur

les bas salaires, pour creuser l'écart entre le revenu du travail et les allocations sociales, de manière à ce que l'activité soit toujours mieux récompensée que l'inactivité ;

- transposer strictement la directive européenne sur l'information et la consultation des travailleurs en adaptant légèrement la législation actuelle pour les entreprises de 50 à 100 travailleurs.

## PRIORITE 3 LA BONNE GOUVERNANCE

Pour l'UWE et l'UCM, la bonne gouvernance ne se limite pas au respect des lois et règlements qui sanctionnent le mauvais comportement de certains mandataires publics. La bonne gouvernance vise surtout à l'optimisation des moyens disponibles qui permet, non seulement, de réduire le poids des charges qui pèsent sur les entreprises et les citoyens, mais aussi de garantir à moyen et long terme un certain nombre d'engagements des pouvoirs publics.

Une étude de la Banque centrale européenne place l'administration belge en 19<sup>e</sup> position sur 27 en termes d'efficacité par rapport aux moyens financiers utilisés. Selon cette étude, elle devrait pouvoir remplir les mêmes tâches avec seulement 66% des moyens qui lui sont octroyés à l'heure actuelle. Il faut s'attaquer résolument à ce gaspillage colossal et replacer la Belgique dans le peloton de tête des Etats les plus efficaces.

Dans ce contexte, il faut :

- assurer la maîtrise des coûts des services publics : depuis 2000, l'Etat a affecté un bonne part du ballon d'oxygène que représentait la baisse continue des taux d'intérêt et de l'endettement public à de nouvelles dépenses publiques

plutôt qu'à l'assainissement des finances publiques ;

- réorienter le service public vers un service au public. Le rôle premier des fonctionnaires est d'aider les citoyens et les entreprises à se retrouver dans le dédale administratif et à développer leurs projets ;
- réformer l'administration en voyant totalement la gestion du personnel (statut, politisation, mobilité...) et en sous-traitant au secteur privé un certain nombre de missions de support (nettoyage, maintenance et sécurité des bâtiments, restaurants du personnel, imprimeries, service de courrier, centre d'appel...) ;
- limiter l'inflation réglementaire qui s'est traduite en 2006 par 76.470 pages de publications au Moniteur belge (dont notamment

250 lois et 3.149 arrêtés royaux). Cette avalanche sape les tentatives de simplification administrative, alors qu'il faudrait s'inscrire résolument dans l'objectif européen de réduction de 25 % des charges administratives ;

- s'en tenir à la transposition des directives européennes sans ajouter des " fioritures " nationales ;
- Accompagner toute nouvelle disposition légale d'une étude d'impact préalable quant au coût administratif et à son articulation avec les règles en vigueur et généraliser l'évaluation a posteriori pour corriger les dysfonctionnements engendrés par les nouvelles lois.

Dans le secteur sensible de l'énergie, il faut réduire l'emprise des pou-

voirs publics. Les autorités fédérales et régionales portent en effet une lourde responsabilité dans le niveau élevé de la facture énergétique en raison des taxes multiples aux objectifs parfois contradictoires ; plus généralement, la question du changement climatique doit également être abordée sous l'angle de l'approvisionnement énergétique qui doit être garanti à un prix raisonnable (notamment en relevant sur la décision de sortir du nucléaire).

Enfin, la bonne gouvernance consiste aussi à respecter et faire respecter des droits élémentaires (propriété, mobilité, sécurité, droit au travail...) lors des grèves. Dans tout conflit social, il faut proscrire les voies de fait. Dans les services publics et spécialement dans les transports, un service minimum doit être assuré.

# La voix des entreprises et indépendants wallons

L'Union Wallonne des Entreprises et l'Union des Classes Moyennes sont des partenaires au niveau wallon : concrètement nous nous concertons pour toute prise de position, et sommes le porte-parole du secteur privé en Wallonie.

L'UWE est une organisation privée qui constitue auprès des instances officielles (gouvernementales, syndicales, administratives) le porte-parole des entreprises implantées en Wallonie. Alimentée financièrement par les cotisations de ses quelque 6.000 membres et des 18 fédérations sectorielles avec lesquelles elle a signé un accord d'affiliation, l'UWE dispose d'un staff permanent basé à Wavre. Importante source d'informations sur l'économie et les entreprises, l'UWE

anime plusieurs sites internet, publie une revue mensuelle (Dynamisme Wallon) et effectue de nombreuses études et enquêtes.

UWE  
Chemin du Stockoy 3  
1300 Wavre  
Tél : 010/47 19 40  
info@uwe.be  
www.uwe.be

L'UCM est la principale organisation francophone d'indépendants : chefs de PME, artisans, commerçants, professions libérales. Dirigée par et pour les indépendants, elle les défend et les représente à tous les niveaux. Indépendante de tout parti politique et non subsidiée, l'UCM se bat pour une société qui valorise le travail et l'initiative où chacun soit libre d'entreprendre et si possible de réussir. Au fil des ans, l'UCM a développé une série de services en faveur des indépendants : caisse d'assurances

sociales, secrétariats sociaux pour employeurs, guichets d'entreprises, service environnement, aide à la création, au développement et à la transmission, etc.

UCM  
Avenue A. Lacomblé, 29-31  
1030 Bruxelles  
Tél : 02/743 83 83  
ua@ucm.be  
www.ucm.be